



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 janvier 2014

Communiqué de presse

Mouvement des gérants de stations essence : afin de garantir la continuité des services prioritaires, le préfet réquisitionne 4 stations-services pour la journée du vendredi 31 janvier

Depuis ce jeudi 30 janvier, un mouvement de grève des gérants de stations-services de la Martinique perturbe très fortement la distribution de carburants. Il provoque d'ores et déjà des difficultés pour le fonctionnement normal de l'île et ses conséquences sur l'activité économique sont déjà perceptibles, en pleine saison touristique.

Le préfet déplore cette situation et ses conséquences pour la population, alors même que la réunion prévue le mardi 28 janvier à Paris n'a pu se tenir.

Compte-tenu de l'impossibilité d'un approvisionnement normal en carburants et de la nécessité pour les services prioritaires de disposer de ressources en carburants suffisantes pour exercer leurs missions, le préfet de la Martinique a décidé de réquisitionner 4 stations-services pour la journée du vendredi 31 janvier 2014.

Ces stations seront réservées aux seuls usagers prioritaires : services de sécurité (police, gendarmerie, douanes...), services de secours (SDIS, SAMU...), établissements hospitaliers et de soins, professionnels de santé (y compris libéraux), véhicules et personnels relevant du ministère de la justice, acteurs du secours en mer, véhicules et personnels mobilisés pour la lutte anti-vectorielle, SAMU social, véhicules assurant le transport de personnes... (cf liste jointe).

La distribution de carburants sera assurée de 10h à 14h00. Une carte professionnelle sera exigée pour obtenir un réapprovisionnement.

Le préfet invite chacun au civisme : seuls les personnes et véhicules considérés comme prioritaires pourront accéder à ces stations. Le préfet demande également à ceux qui, parmi les services et usagers prioritaires, disposeraient encore de suffisamment de carburant, de ne pas encombrer inutilement les files devant les stations.

L'approvisionnement en jerricans et dans tout récipient transportable, qui pose de graves problèmes pour la sécurité des personnes, sera interdit dans ces stations.

Les professionnels de santé sont invités à s'adresser à l'ARS pour plus d'informations.

Contact presse

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 / audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1